



Archevêché de Rimouski
BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

Communiqué de presse
Pour publication ou diffusion immédiate

**Protection des personnes mineures contre les abus sexuels :
Le diocèse de Rimouski met son plan d'action en marche!**

Rimouski, 23 octobre 2018 - Le 4 octobre dernier, la Conférence des évêques catholiques du Canada faisait connaître, par un communiqué de presse et des entrevues dans les différents médias du pays, la position de ses membres concernant les mesures à prendre pour assurer la protection des personnes mineures contre les abus sexuels.

Parmi les outils présentés pour aider à la formation des personnes impliquées au sein de l'Église, un document intitulé «*Protection des personnes mineures contre les abus sexuels- Appel aux fidèles catholiques du Canada pour la guérison, la réconciliation et la transformation*» a été publié. Ce guide servira à uniformiser et à améliorer les pratiques actuelles. Les lignes directrices du volume portent sur la prévention à long terme et sur l'action préventive, en harmonie avec les lois les plus récentes du Canada et du Saint-Siège et ce, à tous les niveaux: diocèse, paroisses, personnel et bénévoles.

Dans un premier temps, une journée de formation permettra à tous les intervenants religieux et laïcs d'être bien informés sur les politiques à suivre. Des rencontres seront, par la suite, organisées dans chacune des six régions pastorales du diocèse de Rimouski afin que soient comprises et mises en place les recommandations émises pour la **Protection des personnes mineures contre les abus sexuels**. Les intervenants impliqués dans les paroisses recevront une copie du document de la CECC. Ces mesures feront en sorte que les leçons du passé permettent de prévenir les cas d'abus sexuels.

« En tant qu'évêque, je prends part à la douleur des victimes. Ce qu'elles ont vécu n'aurait jamais dû arriver. Les nouvelles lignes directrices permettront d'établir dans tous les diocèses une culture de prévention, de respect et d'accompagnement pour donner la priorité aux victimes. Il ne faut plus jamais avoir à déplorer de tels drames. »

Les personnes intéressées à obtenir une copie du document peuvent consulter le site web de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) ou se procurer un exemplaire imprimé aux Éditions de la CECC. Comme le document est en réédition, vous pouvez lire la version électronique sur le site web du diocèse de Rimouski.

-30-

Ce message d'intérêt public est émis Mgr Denis Grondin, archevêque de Rimouski.

Pour informations additionnelles :

Ginette Larocque, agente de communications, au 418 723-3320 poste 110.